

NICOX SA
Société anonyme au capital de 43 223 135 euros
Siège social : Drakkar D - 2405, route des Dolines, 06560 Valbonne Sophia Antipolis
403 942 642 R.C.S. Grasse

AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021



Cet amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 19 mai 2022 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Conformément à l'article 19 du règlement (UE) n°2017/1129, le présent amendement met à jour le document d'enregistrement universel, déposé auprès de l'AMF le 29 avril 2022 sous le numéro D. 22-0392 (le « **Document d'Enregistrement Universel 2021** ») et met à jour les rubriques nécessaires conformément à la réglementation (l'« **Amendement** »). Le présent Amendement doit être lu conjointement avec le Document d'Enregistrement Universel 2021.

Une table de correspondance est fournie en annexe I du présent Amendement afin de faciliter la lecture des informations incorporées par référence et des informations mises à jour ou modifiées.

Dans l'Amendement, les termes « **Nicox** » ou la « **Société** » désignent Nicox SA.

Des exemplaires de l'Amendement et du Document d'Enregistrement Universel sont disponibles sans frais au siège social de la Société, Drakkar D – 2405, route des Dolines, 06560 à Valbonne Sophia Antipolis, sur le site Internet de la Société (www.nicox.com), ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Il est précisé que les informations figurant sur le site Internet de la Société ne font pas partie du présent Amendement, à l'exception de celles expressément incorporées par référence dans le présent Amendement. A ce titre, ces informations n'ont été ni examinées ni approuvées par l'AMF.

SOMMAIRE

1.	PERSONNE RESPONSABLE, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS.....	3
2.	ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021 (MISE À JOUR DE LA SECTION 5.4 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021).....	3
3.	COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE (MISE À JOUR DE LA SECTION 12.1 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021).....	4
4.	POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (MISE À JOUR DE LA SECTION 13.1 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021).....	13
5.	REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021	16
6.	RAPPORT COMPLÉMENTAIRE AU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (MISE À JOUR DE LA SECTION 14 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021)	16
7.	DOCUMENTS DISPONIBLES.....	17

1. PERSONNE RESPONSABLE, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS

1.1 Responsable de l'Amendement

Monsieur Michele Garufi, Président du Conseil d'administration et Directeur Général de Nicox SA.

1.2 Attestation du responsable de l'Amendement

J'atteste que les informations contenues dans le présent Amendement au Document d'Enregistrement Universel 2021 sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Le 19 mai 2022

Michele Garufi
Président Directeur Général

1.3 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Non applicable.

2. ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS DEPUIS LA PUBLICATION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021 (MISE À JOUR DE LA SECTION 5.4 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021)

Le paragraphe "Évènements importants depuis le 1^{er} janvier 2022" de la Section 5.4 du Document d'Enregistrement Universel 2021 est complété des éléments suivants :

2 mai 2022 [Nicox : Présentation au congrès de l'ARVO 2022 de résultats de l'étude clinique de phase 2 sur le NCX 4251 et de nouvelles données non cliniques de l'amélioration des effets hémodynamiques et de la physiologie des cellules rétinienne avec le NCX 470](#)

Nicox a annoncé la présentation de posters soulignant l'effet du NCX 4251 chez des patients atteints de sécheresse oculaire ainsi que de nouvelles données non cliniques de l'activité neuroprotectrice du NCX 470 au congrès annuel 2022 de l'Association for Research in Vision and Ophthalmology (ARVO), l'un des congrès scientifiques de référence dans la recherche sur la vue, qui se tient physiquement du 1^{er} au 4 mai 2022 à Denver, Colorado, Etats-Unis et virtuellement du 11 au 12 mai.

16 mai 2022 [Nicox annonce une nouvelle structure de gouvernance](#)

Nicox a annoncé que son Conseil d'administration a décidé le 13 mai 2022 de nommer Andreas Segerros Directeur Général de Nicox à effet du 1^{er} juin 2022 suite à sa décision de mettre fin au mandat de Michele Garufi, co-fondateur de Nicox et Président Directeur Général depuis sa création en 1996. Michele Garufi restera membre du Conseil d'administration. Le Conseil a décidé de dissocier les fonctions

de Directeur Général et de Président du Conseil d'administration et propose de confier la présidence du Conseil d'administration à Jean-François Labbé, administrateur et Président du Comité d'audit. Cette nomination nécessite l'approbation d'une modification statutaire pour accroître la limite d'âge du Président du Conseil. Une résolution en ce sens sera soumise au vote de la prochaine Assemblée Générale Extraordinaire de la Société. Dans l'intervalle, le Conseil d'administration a nommé Michele Garufi, Président du Conseil d'administration par intérim, à compter du 1er juin 2022

3. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE (MISE À JOUR DE LA SECTION 12.1 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021)

La Section 12.1 du Document d'Enregistrement Universel 2021 est modifié comme suit :

L'administration de Nicox SA est confiée à un Conseil d'administration qui comprend actuellement 6 membres dont 5 sont indépendants.

Lors de sa réunion du 13 mai 2022, le Conseil d'administration de la Société a décidé de mettre un terme au mandat de Président et Directeur Général de Michele Garufi avec effet au 31 mai 2022. Le conseil d'administration a, en outre, décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général, cette structure de gouvernance étant désormais plus appropriée à la stratégie et aux enjeux actuels de la Société.

Lors de sa réunion du 13 mai 2022, le Conseil d'administration de la Société a décidé de proposer à la prochaine assemblée générale extraordinaire de modifier les statuts pour porter l'âge maximum du Président du Conseil de 70 ans à 75 ans et a proposé que Jean-François Labbé soit ensuite nommé Président du Conseil d'administration, après modification de l'âge limite figurant dans les statuts. Le Conseil d'administration a décidé lors de cette même réunion de nommer Michele Garufi en qualité de Président du Conseil d'administration à compter du 1^{er} juin 2022 pour une durée expirant à l'issue de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire appelée à approuver la modification statutaire précitée. Le Conseil d'administration se réunira à l'issue de ladite assemblée générale extraordinaire aux fins, selon la décision de l'assemblée, soit de nommer Jean-François Labbé en qualité de Président du Conseil d'administration, soit de statuer sur la Présidence du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a lors de cette même réunion, décidé de nommer M. Andreas Segerros en qualité de Directeur Général de la Société à compter du 1^{er} juin 2022. M. Andreas Segerros, en sa qualité de Directeur Général, représentera la Société et assumera sous sa responsabilité la direction générale de la Société.

La Société s'attache à respecter le principe de représentation équilibrée des hommes et des femmes prévu par L. 225-17 du Code de commerce. Le Conseil d'administration compte actuellement deux femmes. L'écart entre le nombre d'hommes (4) et de femmes (2) n'est donc pas supérieur à deux conformément aux dispositions des articles L.22-10-3 et L.225-18-1 du Code de commerce dans les sociétés dont le Conseil d'administration est composé au plus de huit membres.

Les informations relatives aux organes d'administration et de direction de la Société et notamment la déclaration négative figurent dans la section 12.2 « Conflits d'intérêt, engagements relatifs aux nominations, restrictions aux cessions de titres de la Société » du document d'enregistrement universel.

12.1.1 Conseil d'administration

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des mandats et fonctions en cours exercés dans toute société par chacun des administrateurs en fonction au cours de l'année 2021 ainsi que tout autres mandats échus exercés au cours des cinq dernières années.

Mandats Sociaux	Mandats au sein de la Société			Mandats et fonctions extérieurs à la date de dépôt du document d'enregistrement universel					
Nom - Prénom date de naissance	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat en cours	Fonction principale exercée dans la Société	Fonctions exercées	Dénomination ou raison sociale	Forme juridique	Pays du siège social	Mandats et fonctions extérieurs échus exercés au cours des 5 dernières années	Actions Nicox détenues au 31/12/2021
Garufi Michele 03/02/1954	15/02/1996	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024	Président Directeur Général jusqu'au 31 mai 2022 Président du Conseil d'administration à compter du 1 ^{er} juin 2022	Administrateur	LaMed Pharma	Srl	Italie	Administrateur d'Eagleye Biosciences (Suisse)	577 051
				Administrateur	NanoRetinal	Inc.	Etats-Unis	Administrateur de Novaera (Italie)	
								Administrateur d'Iris TopCo (VISUFARMA) (Royaume-Uni)	
								Administrateur de OncoBiotek SA (France)	

Mandats Sociaux	Mandats au sein de la Société			Mandats et fonctions extérieures à la date de dépôt du document d'enregistrement universel					
Nom - Prénom date de naissance	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat en cours	Fonction principale exercée dans la Société	Fonctions exercées	Dénomination ou raison sociale	Forme juridique	Pays du siège social	Mandats et fonctions extérieurs échus exercés au cours des 5 dernières années	Actions Nicox détenues au 31/12/2021
Labbé Jean- François 15/03/1950	16/06/2010	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023	Administrateur indépendant	Administrateur*	Deinove	SA	France	Administrateur de Transgène SA (France) jusqu'en juin 2018	0
			Président du Comité d'Audit	Managing Director	SpePharm Holding	BV	Pays-Bas	Administrateur d'Algothérapeutix (France) jusqu'en septembre 2020	
			Membre du Comité des rémunérations						

*jusqu'en février 2022

Mandats Sociaux	Mandats au sein de la Société			Mandats et fonctions extérieurs à la date de dépôt du document d'enregistrement universel					
Nom - Prénom date de naissance	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat en cours	Fonction principale exercée dans la Société	Fonctions exercées	Dénomination ou raison sociale	Forme juridique	Pays du siège social	Mandats et fonctions extérieurs échus exercés au cours des 5 dernières années	Actions Nicox détenues au 31/12/2021
von Bidder Luzi Andreas 09/04/1953	11/08/2014	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024	Administrateur indépendant	Président du Conseil d'administration	EyeSense	AG	Suisse		10 000
			Membre du Comité d'audit	Administrateur	Ferring	SA	Suisse	Solvias AG (Suisse)	
			Membre du Comité de gouvernance d'entreprise	Administrateur	Ixodes	AG	Suisse	Oculaire AG (Suisse)	
				Administrateur	Orasis	Limited	Israel		
			Membre du Comité responsabilité sociale, sociétale et environnementale						

Mandats Sociaux	Mandats au sein de la Société			Mandats et fonctions extérieurs à la date de dépôt du document d'enregistrement universel					
Nom - Prénom date de naissance	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat en cours	Fonction principale exercée dans la Société	Fonctions exercées	Dénomination ou raison sociale	Forme juridique	Pays du siège social	Mandats et fonctions extérieurs échus exercés au cours des 5 dernières années	Actions Nicox détenues au 31/12/2021
Kaplan Les 06/08/1950	22/10/2014	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021	Administrateur Indépendant					Administrateur d'Acadia Pharmaceuticals, Inc. (USA)	82 034
			Président du Comité science et technologie					Président du Conseil d'administration d'Acix Therapeutics, Inc. (USA)	
			Membre du Comité de gouvernance d'entreprise					Administrateur de Neurotech, Inc. (USA)	
			Membre du Comité responsabilité sociale, sociétale et environnementale						

Mandats Sociaux	Mandats au sein de la Société			Mandats et fonctions extérieurs à la date de dépôt du document d'enregistrement universel					
Nom - Prénom date de naissance	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat en cours	Fonction principale exercée dans la Société	Fonctions exercées	Dénomination ou raison sociale	Forme juridique	Pays du siège social	Mandats et fonctions extérieurs échus exercés au cours des 5 dernières années	Actions Nicox détenues au 31/12/2021
Graves Adrienne 14/12/1953	08/08/2014	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024	Administrateur indépendant	Administrateur	Retina Global	Fondation	Etats-Unis	Administrateur d'Envisia, Inc. (Etats-Unis)	0
			Présidente du Comité des rémunérations	Administrateur	Qlaris Bio	Inc.	Etats-Unis	Administrateur d' Aerpio Therapeutics, Inc. (Etats-Unis)	
			Membre du Comité science et technologie	Administrateur	TherOptix	Inc.	Etats-Unis	TearLab Inc (Etats-Unis)	
			Administrateur	Foundation Fighting Blindness	Fondation	Etats-Unis	Administrateur d'Encore Vision Inc. (Etats-Unis)		
			Administrateur	Surface Ophthalmics	Inc.	Etats-Unis	Administrateur d'Akorn Inc. (Etats-Unis) jusqu'en septembre 2020		
			Administrateur	Oxurion	NV	Belgique			
			Administrateur	Greenbrook TMS		Canada			
			Président du conseil d'administration	Iveric Bio		Etats-Unis			
			Administrateur	Glaucoma Research Foundation	Fondation	Etats-Unis			
			Administrateur	ASCRS Foundation	Fondation	Etats-Unis			
Administrateur	Himalayan Cataract Project	Fondation	Etats-Unis						
Administrateur Emérite	American Academy of Ophthalmology Foundation	Fondation	Etats-Unis						

Mandats Sociaux	Mandats au sein de la Société			Mandats et fonctions extérieurs à la date de dépôt du document d'enregistrement universel					
Nom - Prénom date de naissance	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat en cours	Fonction principale exercée dans la Société	Fonctions exercées	Dénomination ou raison sociale	Forme juridique	Pays du siège social	Mandats et fonctions extérieurs échus exercés au cours des 5 dernières années	Actions Nicox détenues au 31/12/2021
Silvernail Lauren 07/09/1958	16/05/2017	Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024	Administrateur indépendant	Chief Financial Officer	Evolus	Inc.	Etats-Unis	Revance Therapeutics, CFO et Chief Business Officer	0
			Membre du Comité des rémunérations						
			Membre du Comité d'audit						
			Présidente du Comité de gouvernance d'entreprise						
			Présidente du Comité responsabilité sociale, sociétale et environnementale						

Comité de direction : Le Comité de direction de Nicox sera composé à compter du 1^{er} juin 2022 de la façon suivante :

Nom (âge)	Date embauche ou de première nomination	Fonctions occupées au sein du groupe Nicox
Andreas Segerros (62)	2022	Directeur Général
Gavin Spencer (53)	2005	Vice-Président Exécutif & Chief Business Officer
Sandrine Gestin (55)	1999	Vice-Présidente, Finances
Doug Hubatsch (55)	2021	Vice-Président Exécutif & Chief Scientific Officer
Emmanuelle Pierry (54)	2002	General Counsel, Head of Legal Affairs

Andreas Segerros – Directeur Général – Andreas Segerros a consacré la majeure partie de sa carrière à l'industrie pharmaceutique mondiale, exerçant des postes de direction, notamment en R&D, marketing et développement commercial aux États-Unis, en Europe et au Japon, en particulier au sein de Pharmacia, Pharmacia & Upjohn et Ferring, principalement dans la pharmacie spécialisée et particulièrement dans l'ophtalmologie. En qualité de responsable mondial de l'ophtalmologie chez Pharmacia, Andreas a lancé XALATAN (latanoprost) qui est devenu le premier médicament ophtalmique d'un milliard de dollars de l'industrie. Son expérience en capital-risque provient de sa fonction d'associé du groupe scandinave Sunstone Capital et de co-fondateur Eir Ventures. Andreas a réalisé de nombreux investissements dans des entreprises prospères en Europe et aux États-Unis. Andreas est titulaire d'une maîtrise en chimie organique de l'Institut royal de technologie de Stockholm, en Suède et d'un MBA en financement international de l'université d'Uppsala, en Suède.

Gavin Spencer – Vice-Président Exécutif & Chief Business Officer – Dr. Spencer est Chief Business Officer depuis 2017. Il était auparavant Vice-Président Exécutif Corporate Development depuis 2012. Il a rejoint la société Nicox en 2005. Avant de rejoindre Nicox, le Dr. Spencer a occupé le poste de Manager Senior, nouvelles technologies et innovation de produits chez Novartis Consumer Health où il était responsable de l'identification, évaluation et développement de nouvelles technologies. Le Dr. Spencer a commencé sa carrière chez Boots Healthcare International dans le développement et l'évaluation de nouveaux produits. Le Dr. Spencer a plus de 24 ans d'expérience managériale et opérationnelle dans les sciences de la vie où il a occupé de nombreuses fonctions stratégiques. Il a eu un rôle clé dans la construction et la gestion des partenariats, notamment l'accord avec Pfizer en 2006, l'accord avec Bausch+Lomb en 2010, la transaction avec VISUfarma en 2016 et la collaboration avec Ocumension. Le Dr. Gavin Spencer a été diplômé avec mention en chimie et est titulaire d'un doctorat en chimie de l'Université d'Aberdeen.

Sandrine Gestin – Vice Présidente, Finances – Madame Gestin a rejoint Nicox en 1999 et a occupé plusieurs postes au sein de la Société dont celui de directeur comptable, contrôleur financier et, plus récemment, VP Finance. Avant de rejoindre Nicox, Madame Gestin a travaillé pendant 10 ans chez IBM France et s'occupait de la consolidation des filiales à l'étranger. Madame Gestin a un diplôme MSTCF (Maîtrise des Sciences et Techniques Comptables et Financières) de l'IAE (Institut d'administration des entreprises), Nice, France.

Doug Hubatsch – Vice-Président Exécutif & Chief Scientific Officer – Doug Hubatsch a rejoint la Société Nicox en décembre 2021. Précédemment, il a occupé le poste de Global Medical Head for Ocular Surface Disease and Digital Medicines au sein du Département Global Medical Affairs chez Novartis Pharmaceuticals. Fort de plus de 25 ans d'expérience dans la recherche axée sur la découverte, le développement et les affaires médicales chez Novartis, Alcon, Roche et AstraZeneca, Doug Hubatsch a participé au lancement de plus de 10 produits au cours de sa carrière, dont Simbrinza (Alcon) pour le glaucome et Xiidra (Novartis) pour la sécheresse oculaire.

Emmanuelle Pierry – General Counsel, Head of Legal – Madame Pierry est en charge des affaires juridiques de la société Nicox depuis 2002. Avant de rejoindre Nicox, Madame Pierry a été avocate au Barreau de Paris pendant 10 ans, avec une pratique de conseil et de contentieux dans des cabinets d'avocats internationaux à Paris. Elle est titulaire du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat, d'un Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS – Master 2) de l'Université Paris I, Panthéon Sorbonne et du diplôme de l'Institut de Droit des Affaires de l'Université Paris II, Panthéon -Assas.

José Boyer a été membre du Comité de direction et Vice President et Head of R&D par interim du 16 octobre 2020 au 31 janvier 2021. Le Dr. Boyer a plus de 30 années d'expérience dans les domaines de la recherche universitaire et le développement de médicaments dans l'industrie pharmaceutique. Il a exercé des fonctions de direction dans le développement en ophtalmologie chez Parion Biosciences et Inspire Pharmaceuticals.

12.1.2 Comité consultatif clinique

En 2021, deux réunions formelles du Comité consultatif clinique sur le glaucome ont eu lieu, ainsi qu'un certain nombre de discussions individuelles avec des membres du Comité consultatif et d'autres experts, à la fois par téléphone et en présentiel à l'occasion de conférences d'ophtalmologie aux États-Unis. Il s'agissait principalement de discussions sur l'environnement du glaucome, sur les études cliniques de phase 3 sur le NCX 470 Mont Blanc et Denali en cours (NCX-470-02 et NCX-470-03). Plusieurs réunions virtuelles se sont également tenues avec des experts de la sécheresse oculaire et de la blépharite pour examiner les résultats obtenus dans l'étude clinique de phase 2b Mississippi sur le NCX 4251 dans la blépharite (NCX-4251-02).

4. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX (MISE À JOUR DE LA SECTION 13.1 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021)

La Section 13.1 du Document d'Enregistrement Universel 2021 est mise à jour comme suit :

13.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux

La politique de rémunération prend en compte l'intérêt social de la Société et des filiales et contribue à la stratégie ainsi qu'à la pérennité de la Société en allouant une part variable conditionnée pour les administrateurs à la présence aux réunions du Conseil d'administration ou des comités du Conseil d'administration, et pour le Directeur Général conditionnée à la réalisation d'objectifs opérationnels et d'objectifs liés à la situation financière et en particulier au niveau de trésorerie de la Société. La politique de rémunération des mandataires sociaux les associe à la bonne marche de la Société et favorise l'alignement de leurs intérêts avec l'intérêt social et l'intérêt des actionnaires.

La politique de rémunération des mandataires sociaux est arrêtée par le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations par référence à des pratiques de marché observées dans des sociétés françaises et étrangères comparables tant en termes d'activité que de capitalisation

boursière. Les conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la Société sont pris en compte dans la politique de rémunération des mandataires sociaux.

Cette politique de rémunération est établie dans le respect des mesures mises en place par la Société pour prévenir les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération des mandataires sociaux décrite à la présente section s'appliquera aux mandataires sociaux nouvellement nommés ou dont le mandat est renouvelé, sous condition de son approbation par l'assemblée générale des actionnaires.

Politique de rémunération des administrateurs à compter du 1^{er} janvier 2022

L'assemblée générale des actionnaires du 28 avril 2021 a fixé à 450 000 euros le montant annuel maximum de la rémunération que le Conseil d'administration peut répartir entre ses membres pour l'exercice en cours et les exercices suivants jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale. En 2022, ce montant maximum restera donc inchangé.

Les critères de répartition de la rémunération des administrateurs pour 2022 sont l'assiduité des administrateurs et leurs travaux au sein des comités de travail.

Il est rappelé que les administrateurs sont nommés pour quatre ans et, le cas échéant, peuvent être révoqués librement par l'assemblée générale ordinaire de la Société.

Politique de rémunération du Président Directeur Général du 1^{er} janvier 2022 au 31 mai 2022

La politique de rémunération telle qu'approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 28 avril 2021 restera en vigueur du 1^{er} janvier 2022 au 31 mai 2022.

Politique de rémunération du Directeur Général à compter du 1^{er} juin 2022

Lors de sa réunion du 13 mai 2022, le Conseil d'administration a arrêté la politique de rémunération du Directeur Général à compter du 1^{er} juin 2022 comme suit :

- une rémunération fixe annuelle de 400 000 euros.;
- une rémunération variable annuelle pouvant atteindre 50 % de la rémunération fixe annuelle, déterminée en fonction de l'atteinte des objectifs société pour 2022, étant précisé qu'aucune rémunération variable ne serait due si les objectifs société 2022 sont atteints pour moins de 50%, et que le montant de la rémunération variable s'élèvera à un pourcentage de ce maximum, en fonction du pourcentage d'atteinte des objectifs société au-delà de ce seuil. Ces objectifs société incluent notamment des objectifs opérationnels liés aux phases de développement de certains produits de la Société ainsi que des objectifs liés à la situation financière. Il est précisé que la réalisation des objectifs devra être évaluée par le Conseil d'administration en appliquant les différents critères financiers et non-financiers retenus.
- d'avantages en nature consistant en l'usage d'un véhicule de fonction (ou d'une indemnité véhicule d'un montant mensuel maximum de € 1 300 toutes taxes comprises) et en une couverture médicale complémentaire obligatoire ;
- l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions dans les conditions précisées au paragraphe suivant ;
- une indemnité de départ en cas de révocation de ses fonctions de Directeur Général, sauf cas de révocation pour faute grave. Le versement serait subordonné à la constatation par le Conseil de

l'atteinte pour au moins 50% des objectifs société de l'exercice précédant l'année au cours de laquelle intervient la révocation ;

- le montant de l'indemnité de départ s'élèverait à une somme correspondant à une année de rémunération s'entendant comme comprenant tant la rémunération fixe que la rémunération variable, calculée sur la base de la rémunération due au titre du dernier exercice clos avant la date de la révocation ;
- Il n'est pas prévu de conditions de résiliation pour cet engagement pris par la Société.

Le Directeur Général est affilié au régime obligatoire de retraite tranches A à C).

Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Dans la limite des autorisations consenties par les actionnaires, le Conseil d'administration attribuera des options de souscription ou d'achat d'actions au Directeur Général dans les conditions suivantes :

- Options de souscription ou d'achat d'actions portant sur 860 000 actions de 1 euro de nominal de la Société ;
- Prix de souscription fixé par le Conseil d'administration à la date de la décision d'attribution dans les limites fixées par la loi et la résolution d'assemblée générale, étant précisé que ce prix devra être sans décote ;
- Exerçables en trois tranches comme suit : **(i)** une tranche de 286 666 options exerçable à compter du 1er juin 2023, à condition que le Conseil ait constaté la réalisation, à hauteur de 50% au moins des objectifs société 2022, **(ii)** une tranche de 286 666 options exerçable à compter du 1er juin 2024 à condition que le Conseil ait constaté que la Société disposait de 12 mois de trésorerie au 31 décembre 2023 et **(iii)** une tranche de 286 668 options exerçable à compter du 1er juin 2025, à condition que le Conseil ait constaté que la Société disposait de 12 mois de trésorerie au 31 décembre 2024. Cette attribution sera soumise aux conditions figurant dans le règlement du plan du 5 mai 2021, à l'exception de la condition de présence qui sera supprimée pour la première tranche et qui s'appliquerait en toute hypothèse pour les deuxièmes et troisièmes tranches, nonobstant toute clause contraire du règlement du plan précité ;
- dans le cas où ces conditions de performance ne seraient pas atteintes, la moitié des droits attribués (s'entendant comme 50 % des options de souscription et/ou d'achat d'actions attribuées plus une) sera annulée, l'autre moitié des droits demeurant en vigueur.

Le Conseil d'administration fixera à 10% le pourcentage des actions à provenir des options de souscription et/ou d'achat d'actions qui devront être conservées par le Directeur Général au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.

Il est rappelé que le Directeur Général est révocable librement et à tout moment par le Conseil d'administration.

En application de l'article L.22-10-8, II du Code de commerce, la politique de rémunération des mandataires sociaux sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

5. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

5.1 Option de souscription ou d'achat d'actions et bons de souscription de parts de créateur d'entreprise attribuées par la Société ou par toute société du Groupe

La Section 13.2.1.3 du Document d'Enregistrement Universel 2021 est complétée des éléments suivants :

Lors de sa réunion du 13 mai 2022, le Conseil d'administration de la Société a décidé de supprimer la condition de présence applicable aux options de souscription d'actions en circulation allouées à Michele Garufi.

5.2 Contrats de travail, indemnités de retraite et indemnités en cas de cessation des fonctions

La Section 13.2.1.8 du Document d'Enregistrement Universel 2021 est complétée des éléments suivants :

Michele Garufi bénéficie d'une indemnité de départ d'un montant correspondant à deux années de rémunération comprenant tant la rémunération fixe que la rémunération variable, calculée sur la base de la rémunération versée au cours du dernier exercice clos avant la date de révocation, soit au cours de l'exercice 2021. Le versement de l'indemnité est soumis à une double condition :

- Une révocation par le Conseil de ses fonctions de Directeur Général ou de Président du Conseil d'administration, sauf cas révocation pour faute grave ; et
- La constatation de la réalisation de la condition de performance suivante à la date de la révocation : au moins un produit approuvé qui génère, directement ou indirectement, des revenus pour une entité du Groupe.

Lors de sa réunion du 13 mai 2022, le Conseil d'administration de la Société a décidé que l'ensemble des conditions sont remplies pour le versement de l'indemnité, sous réserve d'une approbation par l'assemblée générale ordinaire convoquée en juin 2022 des éléments de rémunération versés ou attribués au cours de l'exercice 2021 à Michele Garufi, l'engagement sur les indemnités de départ ayant été pris par le Conseil d'administration en 2021.

Sur la base d'une rémunération fixe versée en 2021 de 350 000 euros et d'une rémunération variable versée en 2021 de 160 000 euros, le montant de l'indemnité de départ à verser à Michele Garufi s'élève à 1 020 000 euros. Cette indemnité sera versée dans les 15 jours suivant l'assemblée générale ordinaire convoquée en juin 2022 et sous condition de l'approbation de la résolution par ladite assemblée des éléments de rémunération 2021.

6. RAPPORT COMPLÉMENTAIRE AU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (MISE À JOUR DE LA SECTION 14 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021)

Lors de sa réunion du 13 mai 2022, le Conseil d'administration a approuvé un rapport complémentaire au rapport sur le gouvernement d'entreprise apportant les modifications suivantes au rapport sur le gouvernement d'entreprise présenté à la Section 14 du Document d'Enregistrement Universel 2021.

- Le paragraphe V "Politique de rémunération des mandataires sociaux" de la Section 14 du Document d'Enregistrement Universel 2021 est modifié comme suit :

La politique de rémunération des mandataires sociaux est décrite à la section 13.1 du Document d'Enregistrement Universel 2021 tel que modifiée par l'Amendement.

- Le paragraphe VI "Éléments de rémunération des mandataires sociaux" de la Section 14 du Document d'Enregistrement Universel 2021 est modifié comme suit :

Se reporter à la section 13 du Document d'Enregistrement Universel 2021 tel que modifiée par l'Amendement.

7. DOCUMENTS DISPONIBLES

Pendant la durée de validité du présent Amendement, les documents suivants peuvent, le cas échéant être consultés sur le site internet de la Société (www.nicox.com) :

- les statuts de la Société ;
- l'Amendement ;
- le Document d'Enregistrement Universel 2021 ; et
- tous rapports, courriers et autres documents, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la société dont une partie est incluse dans le présent document d'enregistrement universel.

ANNEXE 1 – TABLE DE CONCORDANCE

Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission européenne du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) 2017/1129 (Annexes 1 et 2)

Document d'enregistrement universel

Amendement

N°	Rubriques	Sections	Sections
1	Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente	-	
1.1	Personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement	1.1	1.1
1.2	Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement	1.2	1.2
1.3	Personne intervenant en qualité d'expert	1.3	1.3
1.4	Attestation concernant les informations provenant de tiers	1.3	
1.5	Déclaration concernant l'approbation du document d'enregistrement par l'autorité compétente	Page de garde	Page de garde
2	Contrôleurs légaux des comptes	2	
2.1	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de la Société	2.1	
2.2	Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été démis de leurs fonctions ou n'ayant pas été reconduits dans leurs fonctions durant la période couverte	2.2	
3	Facteurs de risque	3	
4	Informations concernant la Société	4	
4.1	Raison sociale et nom commercial de la Société	4.1	
4.2	Lieu d'enregistrement, numéro d'enregistrement et identifiant d'entité juridique (LEI) de la Société	4.2	
4.3	Date de constitution et durée de vie de la Société	4.3	
4.4	Siège social et forme juridique de la Société, législation régissant ses activités, pays dans lequel elle est constituée, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire et site web	4.4	
5	Aperçu des activités		

Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission européenne du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) 2017/1129 (Annexes 1 et 2)

Document d'enregistrement universel

Amendement

N°	Rubriques	Sections	Sections
5.1	Principales activités	5.1	
5.1.1	Nature des opérations effectuées par la Société et ses principales activités	5.1	
5.1.2	Nouveau produit ou service important lancé sur le marché	5.1	
5.2	Principaux marchés	5.1 et 5.5	
5.3	Événements importants dans le développement des activités de la Société	5.4	2
5.4	Stratégie et objectifs	5.1.3	
5.5	Degré de dépendance de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	5.3	
5.6	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de la Société concernant sa position concurrentielle	5.5	
5.7	Investissements	5.6	
5.7.1	Investissements importants réalisés par la Société durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date du document d'enregistrement	5.6.1	
5.7.2	Investissements importants de la Société qui sont en cours ou pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris	5.6.2	
5.7.3	Informations concernant les coentreprises et les entreprises dans lesquelles la Société détient une part de capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif, de sa situation financière ou de ses résultats	6.2	
5.7.4	Question environnementale pouvant influencer l'utilisation, faite par la Société, de ses immobilisations corporelles	5.6.3	
6	Structure organisationnelle	6	
6.1	Description du Groupe et de la place occupée par la Société	6.1	

Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission européenne du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) 2017/1129 (Annexes 1 et 2)

Document d'enregistrement universel

Amendement

N°	Rubriques	Sections	Sections
6.2	Liste des filiales importantes de la Société	6.2	
7	Examen de la situation financière et du résultat	7	
7.1	Situation financière		
7.1.1	Exposé fidèle de l'évolution et des résultats des activités de la Société, ainsi que de sa situation pour chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées	7	
7.1.2	Indications sur l'évolution future probable des activités de la Société et ses activités en matière de recherche et de développement	5.1.5	
7.2	Résultats d'exploitation		
7.2.1	Facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou les nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de la Société	7	
7.2.2	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	7	
8	Trésorerie et capitaux	8	
8.1	Informations sur les capitaux de la Société (à court et à long terme)	8.1	
8.2	Source et montant des flux de trésorerie de la Société et description de ces flux de trésorerie	8.2	
8.3	Informations sur les besoins de financement et la structure de financement de la Société	8.2	
8.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les activités de la Société	8.3	
8.5	Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les investissements importants de la Société qui sont en cours ou pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris	8.4	

Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission européenne du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) 2017/1129 (Annexes 1 et 2)

Document d'enregistrement universel

Amendement

N°	Rubriques	Sections	Sections
9	Environnement réglementaire	9 et 3.2.8	
10	Informations sur les tendances	10	
10.1	Description (i) des principales tendances récentes ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente entre la fin du dernier exercice et la date du document d'enregistrement, et (ii) de tout changement significatif de performance financière du groupe survenu entre la fin du dernier exercice pour lequel des informations financières ont été publiées et la date du document d'enregistrement ou déclaration négative appropriée	10	
10.2	Tendance, incertitude, contrainte, engagement ou événement dont la Société a connaissance et qui est raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société, au moins pour l'exercice en cours	10	
11	Prévisions ou estimations du bénéfice	11	
12	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	12	
12.1	Composition des organes d'administration et de direction	12.1	3
12.2	Conflits d'intérêts, engagements relatifs aux nominations, restrictions aux cessions de titres de la Société	12.2	
13	Rémunération et avantages	13	
13.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par la Société et ses filiales	13	5
13.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	13	5
14	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	14	

Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission européenne du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) 2017/1129 (Annexes 1 et 2)

Document d'enregistrement universel

Amendement

N°	Rubriques	Sections	Sections
14.1	Date d'expiration du mandat actuel et période durant laquelle la personne est restée en fonction	12.1 et 14	3
14.2	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages, ou une déclaration appropriée attestant de l'absence de tels avantages	14	
14.3	Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération de la Société	14	
14.4	Déclaration indiquant si la Société se conforme, ou non, au régime de gouvernance d'entreprise qui lui est applicable	14	
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise, y compris les modifications futures de la composition des organes d'administration et de direction et des comités	14	
15	Salariés	15	
15.1	Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques et répartition des salariés par grande catégorie d'activité et par site	15.1.1	
15.2	Participation et stock-options	15.2	
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société	15.3	
16	Principaux actionnaires	16	
16.1	Nom de toute personne non-membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de la Société devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable ainsi que le montant de la participation détenue, ou à défaut, déclaration appropriée indiquant l'absence de telles personnes	16.1	

Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission européenne du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) 2017/1129 (Annexes 1 et 2)

Document d'enregistrement universel

Amendement

N°	Rubriques	Sections	Sections
16.2	Droits de vote différents ou déclaration appropriée indiquant l'absence de tels droits de vote	16.2	
16.3	Détention ou contrôle, direct ou indirect, de la Société	16.3	
16.4	Accord, connu de la Société, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement du contrôle qui s'exerce sur elle	16.4	
17	Transactions avec des parties liées	17	
18	Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de la Société	18	
18.1	Informations financières historiques	18.1	
18.1.1	Informations financières historiques auditées pour les trois derniers exercices et rapport d'audit établi pour chacun de ces trois exercices	18.1.1	
18.1.2	Changement de date de référence comptable	18.1.2	
18.1.3	Normes comptables	18.1.3	
18.1.4	Changement de référentiel comptable	18.1.4	
18.1.5	Informations financières auditées comprenant le bilan, le compte de résultat, un état indiquant les variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie, les méthodes comptables et les notes explicatives.	7.3, 7.4	
18.1.6	États financiers	18.1.5	
18.1.7	Date des dernières informations financières	18.1.6	
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	18.2	
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	18.3	
18.4	Informations financières <i>pro forma</i>	18.4	
18.5	Politique en matière de dividendes	18.5	
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	18.6	
18.7	Changement significatif de la situation financière de la Société	18.7	

Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission européenne du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) 2017/1129 (Annexes 1 et 2)

Document d'enregistrement universel

Amendement

N°	Rubriques	Sections	Sections
19	Informations supplémentaires	19	
19.1	Capital social	19.1	
19.1.1	Montant du capital émis, total du capital social autorisé de la Société, nombre d'actions émises et totalement libérées, nombre d'actions émises mais non totalement libérées, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice	19.1.1	
19.1.2	Nombre et principales caractéristiques des actions non représentatives du capital	19.1.2	
19.1.3	Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société, elle-même ou en son nom, ou par ses filiales	19.1.3	
19.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	19.1.4	
19.1.5	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché(e) au capital autorisé, mais non émis, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	19.1.5	
19.1.6	Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option	19.1.6	
19.1.7	Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques	19.1.7	
19.2	Acte constitutif et statuts	19.2	
20	Contrats importants	20	
21	Documents disponibles	21	7